

Développer les services et l'économie de proximité

- ▶ Consolidation du maillage du territoire en pôles dynamiques
- ▶ Emergence de projets innovants et adaptés aux nouveaux défis
- ▶ Entrepreneuriat de proximité

Actions éligibles

- ▶ Démarches collectives en faveur du tissu commercial et artisanal :
 - Animation, structuration et promotion du tissu économique local
 - Communication, formations
 - Modernisation des locaux commerciaux,
 - Intégration des transitions numériques et énergétiques
 - Etudes et diagnostics préalables à la création ou la diversification d'activité
- ▶ Nouveaux services, nouvelles activités :
 - Création de nouveaux services ou activités adaptés aux publics fragiles, vulnérables
 - Expérimentations de modes alternatifs de services

Par exemple :

- *bilan-conseil pour consolider et développer les entreprises dans le cadre d'une démarche collective*
- *accompagnement des UCIA pour faciliter la mise en œuvre d'animations*
- *financement du programme d'animations*
- *mise en place d'un habitat partagé inclusif*
- *création d'un nouvel équipement*



Développer les services et l'économie de proximité

- ▶ Consolidation du maillage du territoire en pôles dynamiques
- ▶ Emergence de projets innovants et adaptés aux nouveaux défis
- ▶ Entrepreneuriat de proximité

Dépenses éligibles

- ▶ **Travaux** : construction, réhabilitation (à l'exception des travaux de réhabilitation énergétique), aménagement de locaux, aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- ▶ **Équipement et matériel**
- ▶ **Frais de personnel et de fonctionnement directement liés à l'opération**
- ▶ **Prestations externes** : études, conseils, diagnostics, formations, animations
- ▶ **Communication**

Montant de l'aide

De 3 000 € à 50 000 € selon les projets

